

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 29 juin 2006

Extrait des délibérations

RAPPORT N° 2

Président : Monsieur David HABIB

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CABANNÉ

OBJET : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT PAU-PYRENEES

" Par délibération du 14 novembre 2005 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 18 novembre, vous avez approuvé dans son principe l'adhésion de la communauté de communes de Lacq au syndicat mixte de l'aéroport Pau-Pyrénées.

Vous aviez assorti cet accord de deux réserves :

- le syndicat mixte devait regrouper la totalité des communautés de communes du Béarn ;
- le financement des actions de développement, en particulier dans le domaine du tourisme, devait être assuré par les collectivités les plus concernées.

À ce jour, quatre communautés de communes se sont déclarées défavorables à l'adhésion au syndicat mixte. Si l'on peut déplorer cette attitude à l'égard d'un équipement qui intéresse tout le Béarn (surtout quand on sait que l'une de ces communautés de communes en profite très directement dans le domaine touristique), il nous faut en prendre acte.

Quant au financement des actions liées au démarrage de nouvelles lignes (notamment « low cost »), il sera prévu dans les statuts que seules y participeront les collectivités qui le souhaiteront.

Vous serez appelés d'ici le mois d'octobre 2006 à vous prononcer sur les statuts du syndicat mixte de l'aéroport.

Compte tenu des réponses apportées aux réserves que vous aviez émises le 14 novembre, vos commissions « Développement économique » et « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **d'approuver** l'adhésion de la communauté de communes de Lacq au syndicat mixte de l'aéroport Pau-Pyrénées. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,

David HABIB